

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 7 Avril 2022

Étaient présents : Catherine Albert, Anne Ducastel, Kevin Gouvard, Jean-Claude Kelsch, Claude Lavergne, Maryline Linard, Aurore Perony, Nicolas Papon.

Étaient absents : Thierry Cas, Alexis Poeydemenge.

Début de la séance : 19h

◆ **Délibération concernant une participation communale aux frais de mutuelle des agents :**

Le Conseil Municipal souhaite participer aux dépenses liées à la mutuelle des agents. Un décret doit paraître qui fixera les obligations à venir tant au niveau de la prise en charge d'une partie des frais de mutuelle que de la prévoyance. Le Conseil Municipal choisit de reporter son vote après la parution du décret.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'aménagement du bourg :**

Madame le Maire propose d'aménager le bourg de Cahus grâce à l'opération Cœur de village. Cauvaldor subventionne une partie des frais engagés pour ce type de projet. Le but est d'embellir notre village et proposer un cheminement plus sécurisé.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant les taxes communales :**

Les impôts fonciers sont calculés à partir de bases revalorisées annuellement par les services de l'État. Pour l'année 2022, l'augmentation de ces bases sera d'environ 3,4%, entraînant mécaniquement l'augmentation des impôts locaux. Afin de ne pas "alourdir l'addition", Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des taxes foncières (bâti et non-bâti) pour l'année 2022. Ces taux resteraient donc les suivants :

➤ **Foncier bâti** : 12,02 % Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

➤ **Foncier non bâti** : 284,24 % Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant les subventions aux associations :**

Madame le Maire propose d'allouer les sommes suivantes aux différentes associations :

- Coopérative scolaire : 1000 €uros
- Diane cahusienne (chasse) : 100 €uros
- Restos du Cœur : 100 €uros
- Don du Sang : 50 €uros
- Voyage scolaire Laval-de-Cère : 293 €uros

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

Par ailleurs, Madame le Maire propose d'allouer 1000 €uros pour venir en aide aux populations ukrainiennes. Cette somme serait versée à l'AMF (Association des Maires de France) qui se charge de la répartition aux associations humanitaires.

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibérations concernant les budgets primitifs "Commune" et "Eau" :**

Madame le Maire expose en détail le budget communal et le budget annexe "Eau". Ils sont équilibrés et nous n'indiquons ici pour chacun que leur valeur globale. Le détail de ses budgets est consultable en Mairie.

➤ **Budget primitif "Commune" :**

Madame le Maire présente le budget suivant :

Investissement	:	183 290,70 €uros
Fonctionnement	:	329 986,91 €uros

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (Unanimité des présents ou représentés)

19h30 – Arrivée de Nicolas Papon.

➤ **Budget primitif "Eau" :**

Madame le Maire présente le budget suivant :

Investissement	:	52 942,67 €uros
Fonctionnement	:	81 284,09 €uros

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 9 voix (Unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'achat du matériel lié à l'adressage :**

Le plan d'adressage est maintenant terminé. Il faut acheter les panneaux de noms de voies et les numéros attribués à chaque habitation. Plusieurs devis ont été reçus. Après les avoir étudiés, il est proposé de retenir celui de l'entreprise Alec d'un montant de 5206 €uro HT (6248 €uros TTC mais s'agissant d'un investissement, la TVA sera remboursée à la Commune).

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 9 voix (Unanimité des présents ou représentés)

Fin de la séance : 21h.